



COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Avis d'une autorisation donnée en vertu de l'article 46 du *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*

En date du 10 juillet 2018, j'ai autorisé que les entreprises listées en annexe présentent des demandes d'aide financière, de subventions ou de crédits d'impôt auprès d'Investissement Québec. Il s'agit d'entreprises dont les titres ne sont pas transigés à une bourse dans lesquelles monsieur Helge Seetzen, conjoint de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, madame Dominique Anglade (« la ministre »), détient des intérêts, directement ou indirectement.

Compte tenu des mesures prises par la ministre à cet égard depuis son assermentation et dont j'ai été informée, notamment du décret 554-2018 du 2 mai 2018 conférant les responsabilités relatives aux entreprises listées à monsieur Stéphane Billette, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, j'ai estimé que l'intérêt public ne serait pas desservi si j'autorise que les entreprises identifiées en annexe présentent de telles demandes à Investissement Québec, aux conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 46 du Code :

- « 1° aucun marché n'implique le ministère ou un organisme public dont la responsabilité a été confiée au membre du Conseil exécutif en cause, ni le ministère du Conseil exécutif;
- 2° cette entreprise a déjà participé à de tels marchés ou types de marchés et les conditions générales applicables à ces marchés ou types de marchés demeurent identiques, même si le marché implique le ministère ou un organisme public dont la responsabilité a été confiée au membre du Conseil exécutif en cause ou le ministère du Conseil exécutif;
- 3° aucun contrat de gré à gré ne peut être conclu par cette entreprise avec le gouvernement, un ministère ou un organisme public;
- 4° cette entreprise ne constitue pas un fournisseur exclusif en regard de tels marchés ou types de marchés;
- 5° le membre du Conseil exécutif en cause s'engage à ne jamais discuter avec ses collègues ou avec tout autre intéressé, même en privé, de dossiers qui peuvent être liés de près ou de loin avec les marchés faits ou qui pourraient être faits avec le gouvernement, un ministère ou un organisme public, directement ou indirectement, par cette entreprise, à ne pas exercer ou tenter d'exercer directement ou indirectement quelque influence à l'égard de tels dossiers et à se retirer de toute séance du Conseil exécutif, d'un comité ministériel du Conseil exécutif ou du Conseil du trésor pour la durée des délibérations relatives à de tels dossiers;

6° le membre du Conseil exécutif en cause annexe à sa déclaration un document signé, identifiant cette entreprise avec mention des intérêts détenus dans celle-ci par le membre de sa famille immédiate;

7° le membre avise par écrit le sous-ministre du ministère et les dirigeants des organismes publics dont la responsabilité lui a été confiée qu'aucun marché ne peut être fait avec ce ministère ou avec cet organisme public par l'entreprise mentionnée en annexe à sa déclaration. »

En outre, en vertu du troisième alinéa de l'article 46 du Code, qui prévoit que le commissaire peut exiger qu'il soit satisfait à toute autre condition qu'il estime appropriée, la ministre devra me fournir une mise à jour trimestrielle des intérêts détenus, directement ou indirectement, par son conjoint dans des entreprises dont les titres ne sont pas transigés à une bourse.

La Commissaire,



Ariane Mignolet

p. j. Liste des entreprises visées

ANNEXE
LISTE DES ENTREPRISES VISÉES

- TandemLaunch Inc.;
- Technologies TandemLaunch Inc.;
- Commandité TandemLaunch Inc.;
- Entreprises TandemLaunch II Commandité Inc.;
- Gestion d'Entreprises TandemLaunch II Inc.;
- HDMCS Holdings Inc.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch I, S.E.C.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch I (International), S.E.C.;
- Gestion de Fonds d'Investissements TandemLaunch I, S.E.C.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch II, S.E.C.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch II (International), S.E.C.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch II Commandité, S.E.C.;
- LANDR Audio Inc.;
- Mirametrix Inc.;
- Algolux Inc.;
- Sportlogiq Inc.;
- Wrnch Inc.;
- Logiciels Irystec Inc.;
- Sensaura Inc.;
- Stratuscent Inc.;
- Airy3D Inc.;
- Aerial Technologies Inc.;
- Fluent. ai Inc.;
- Ora Graphene Audio Inc.;
- C2RO Cloud Robotic Inc.;
- Suometry Inc.